

Edito du Ventôse 5 – 2021 :

Mot du Président – Ventôse 5

Le NOTARIAT FRANÇAIS ne doit pas avoir peur !

Peur du changement ?

Les notaires ont toujours eu peur du changement mais ils ont toujours su s'adapter.

Je n'en veux pour preuve que le passé récent et contemporain :

En 1967 (Loi du 29.11.1966 et Décret d'application du 02.10.1967), la loi a autorisé les notaires à s'associer dans une société civile professionnelle notamment, provoquant l'émoi de nombre d'entre eux qui exerçaient individuellement depuis toujours et qui ne comprenaient pas que la délégation de service public pouvait être exercée par plusieurs associés.

On connaît le succès que ces sociétés civiles professionnelles ont connu pendant cinquante ans.

La loi a aujourd'hui permis la création de sociétés commerciales, incompréhensibles pour nombre d'entre nous attaché à l'activité civile du notaire.

Regardez le résultat : Au Journal Officiel vous ne trouverez pratiquement plus de nomination de notaire individuel ou de société civile professionnelle ; ces dernières sont progressivement transformées en sociétés commerciales ou les parts de leurs associés cédées à une société commerciale.

Quant aux notaires créateurs, ils adoptent majoritairement la SAS unipersonnelle.

Les notaires peuvent donc enfin déduire de leurs revenus professionnels leurs emprunts professionnels et tant pis pour les puristes qui ne comprennent pas qu'une activité civile soit exercée sous forme commerciale, et plus est par une société unipersonnelle, qui est le contraire de la notion de société nécessitant un « affectio societatis » comme nous l'apprenions à la faculté de droit ...

Les notaires ne doivent pas non plus avoir peur de la création des sociétés interprofessionnelles qui, si elles ne sont pas la panacée universelle, devraient permettre à certains d'entre nous de conjuguer intelligemment avec d'autres professionnels du droit l'art de satisfaire une clientèle toujours plus exigeante et de permettre des économies non négligeables, à l'instar des maisons médicales qui fleurissent dans nos campagnes ...

Je ne peux que vous renvoyer à l'excellent travail de notre Congrès tenu en 2017 sur les structures d'exercice qui a fait la fierté de mon prédécesseur Philippe GLAUDET à qui je souhaite une nouvelle fois une bonne retraite et la réussite de sa nouvelle activité liée à sa passion du football professionnel ...

La Loi Croissance a permis la création de nouvelles études par tirage au sort entre les candidats : nous avons eu peur de cette nouvelle concurrence mais les notaires installés ont vite compris leur intérêt en horodatant en masse, puisque le Législateur a omis de ne le permettre qu'aux diplômés notaires non titulaires.

Il est vrai que l'extraordinaire boum de l'immobilier non altéré par la Pandémie de Covid-19 a permis au plus grand nombre d'entre nous de ne pas souffrir pour l'instant de la nouvelle concurrence, mais l'inquiétude reste de mise en ce nouveau temps de guerre en Europe, surtout pour les plus fragiles.

N'ayons pas peur mais restons vigilants ...

Nos nouveaux délégués régionaux vont progressivement être installés et vont pouvoir proposer les services de notre Syndicat.

Ils sont chargés notamment de recueillir les attentes et aspirations de tous les notaires syndiqués.

Réservez leur bon accueil s'il vous plaît et n'hésitez pas à leur manifester vos satisfactions et vos doléances sur l'exercice de notre Profession.

Je les remercie par avance de leur « dévouement » ...

Olivier Combe-Laboissière, président du SNN.